



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2022

À 20h00, **Madame Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, ouvre la séance.

35 membres sont présents, 21 membres sont excusés, 7 membres sont absents.

(63 membres au total)

Elle passe la parole à la secrétaire pour effectuer l'appel nominal. 35 membres sont présents, 21 membres se sont excusés et 7 membres sont absents. Le quorum, fixé à 21 membres, est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente soumet l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

1. Démissions, admissions / assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du lundi 10 octobre 2022.
3. Communications du bureau du Conseil Général.
4. Préavis municipal no 04/2022 – Budget communal – Année 2023
5. Information / présentation de la tenue des archives
6. Communications de la Municipalité.
7. Propositions individuelles et divers

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général, aux Municipaux présents et à Monsieur Michael Rotzetter boursier. Elle salue également Madame Jessica Aguet, archiviste à la Commune de Grandcour et remercie Madame Evelyne Wolf Bonny pour ses articles dans le journal de la Broye et Monsieur Samuel Danzinelli pour la préparation de la salle.

Elle rappelle que la séance sera enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal et demande aux intervenants d'énoncer clairement leur nom et prénom lors de la prise de parole.

Point 1 Démissions, admissions / assermentations

Aucune demande d'admission ou de démission n'a été adressée à la Présidente.

Point 2 Procès-verbal de la séance du lundi 10 octobre 2022

Comme un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation, personne n'en demande la lecture. **Madame Sophie Guggi** signale qu'en page 2, la prochaine séance est fixée au 12 décembre et non 10 comme écrit et leur nom de famille est Guggi et non avec un y. Sans autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Michael Rotzetter rappelle que les décomptes d'électricité s'établissent en cours d'année et que les acomptes versés en 2019-2020 ont été trop faibles, ce qui explique un montant plus important payé pour rattraper les frais de consommation réelle. Cependant, au vu des acomptes demandés les années suivantes, la provision prévue devrait suffire. Pour ce qui est de l'augmentation du poste « Entretien d'immeuble » no 350.314.0, cela concerne la création d'un bureau dans le bâtiment de la voirie.

Madame Catherine Annen qu'est ce qui justifie le budget du point 355.314.1 Entretien du Château d'eau ? **Monsieur Charles-Edouard Bonny** répond que l'étanchéité de la toiture (carton bitumineux) est fichue et qu'il faut la remplacer avant que des dégâts plus importants ne surviennent. D'autre part et pour en assurer l'accès futur, il est prévu de sécuriser le pourtour de la couronne par des barrières ainsi que d'installer, plus tard, une main-courante le long de la montée des escaliers.

Monsieur Michaël Guggi trouve le ratio entre les locations du refuge et de son nettoyage par le concierge pas intéressant. **Monsieur Michael Rotzetter** répond que si la majorité des locations est due aux habitants de Chevroux, le poste des revenus est moins important et qu'il faudrait alors augmenter le prix de location aux gens non-habitants. Il rappelle aussi que le concierge est payé à l'heure et que son travail consiste bien au nettoyage du refuge, mais aussi à la remise des clés, la réception et contrôle du contenu du refuge après utilisation. **La Présidente** propose qu'une réponse plus complète soit fournie par la Municipalité lors de la séance du 20 mars 2023.

Aucune autre question n'étant formulée, il est passé à la votation : le préavis municipal no 04 / 2022 – budget communal – Année 2023 est accepté à l'unanimité.

Point 5 Information / présentation de la tenue des archives

Madame Véronique Gut-Lacôte passe la parole à **Monsieur Olivier Duruz** archiviste de la Commune de Chevroux. Ce dernier parle de l'utilité des archives puisque les archives cantonales donnent mission aux communes, selon la loi sur l'archivage publique de 2011 et de manière stricte, à garder les documents en général durant 10 ans. En ce qui concerne notre Commune, l'endroit des archives était, à l'époque, un garage changé en 2003 en local multi-fonction. Les conditions n'étant pas optimales, un spécialiste a été mandaté pour l'aménagement de ce lieu avec un déshumidificateur pour préserver, par exemple, les procès-verbaux municipaux depuis 1704, les procès-verbaux du Conseil général depuis 1816 et les comptes depuis 1641. Le document, le plus ancien, date de 1402. Les archives prenant de l'ampleur, le sous-sol du bâtiment locatif « Les Terrasses » sert, depuis 2015, de local de pré-archivage. Le Canton surveille l'archivage par le biais de la Préfecture.

Il donne ensuite les noms des étudiants de Chevroux et d'ailleurs qui, par leur excellent travail, complètent les archives qui sont toujours utilisées à ce jour pour des recherches.

La remise en état des anciens livres effectuée avec maestria par Madame Fabienne Descombes, consiste en la réparation du papier, des dos et couvertures en cuir ou carton. Le classement adopté en 2000 va de A à Z et est réglé au moyen d'un plan de classement.

Les archives privées sont importantes et de grande qualité à Chevroux et permettent de nuancer et de compléter les archives publiques comme par exemple les excuses des parents des élèves depuis 1945, le nom des écoliers qui ont déménagé ou des photos de bâtiments modifiés durant les années. Ont été également gardés les procès-verbaux de sociétés anciennes ou actuelles. Tous ces documents sont à disposition pour être consultés.

La Présidente informe l'assemblée qu'elle pourra visiter le local des archives, par petits groupes vu l'exiguïté de l'endroit, durant la collation en fin de séance.

Madame Fabienne Bonny Hurni demande si l'archiviste a de l'aide de la part de la Municipalité pour décider quoi garder ou si l'archiviste est habilité à faire ce choix seul. **Monsieur Duruz** répond que la loi dit qu'il n'y a qu'un seul chef et responsable à la Commune pour les décisions et qu'il peut demander au Syndic son avis. Les procès-verbaux de la Municipalité sont conservés sous forme papier et informatique, idem pour les archives privées avec en plus un CD. Son exposé étant terminé, **Monsieur Olivier Duruz** est chaleureusement applaudi.

Point 6 Communications de la Municipalité

Monsieur Charles-Edouard Bonny, Syndic, remercie le Conseil général d'avoir accepté le préavis no 04/2022 relatif au budget 2023 et pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité.

Il informe l'assemblée des mesures du plan de conduite adopté par la Commune de Chevroux, sur la phase 3 des étapes prévues en cas de pénurie d'électricité du plan Ostral soit (janvier, février, mars 2023) :

Contingement : imposition de diminuer de 30 – 50% la consommation électrique pour les grands consommateurs (< 100'000kWh/an)

Délestage : 14 jours 24h/24h, 4 h « coupure » (max 50%), 8h normale.

Les mesures seront les suivantes :

- Communication vers la population et le canton,
- Transmission et prise en charge de détresse et urgence.
- Prise en charge temporairement de la population résidente vulnérable,
- Prestations administratives de base

cela sous forme d'un PRU = point de rencontre urgente ouvert 24h sur 24h dans le bâtiment communal qui permettra

- ◆ d'assurer une permanence 24h/24h - 7 j/7j
- ◆ de prévoir une alimentation électrique de secours
- ◆ d'avoir un moyen de communication (Radio Polycom)
- ◆ trouver des volontaires

Il invite des habitants de Chevroux à contacter déjà la Commune en cas de besoins électriques spécifiques.

Monsieur Jonathan Rey rapporte que les modifications du PACOM arrivent à terme ; les séances avec les personnes touchées ont eu lieu et il sera mis en consultation probablement à fin mars 2023 sous forme d'enquête publique. Ensuite, seuls des opposants seront convoqués. À ce sujet, la Municipalité présentera ultérieurement un préavis pour une « rallonge » financière. **Monsieur Jonathan Rey** profite de son intervention pour remercier toutes les personnes qui lui ont fait confiance dans le cadre de son mandat au sein de la Municipalité.

Intervient ensuite **Madame Martine Roux**. Cette dernière remercie les membres de la Commission de Culture et Loisirs pour leur implication durant cette année 2022 ainsi que **Monsieur Samuel Danzinelli** pour les décorations près de l'école. Madame Florine Buri quitte la commission et un nouveau membre est recherché dès le 01.01.2023 qui n'est pas obligatoirement membre du Conseil général. Elle remercie également tous les participants aux Fenêtres de l'Avent.

Suite aux invitations « café croissants » avec les seniors, un groupe, nommé « Chevroux Rencontres » s'est créé pour proposer des animations. Il invite tous les intéressés le 12 janvier 2023 dans la salle du bâtiment communal pour réfléchir, durant la première heure, à l'organisation des souhaits de chacun et ensuite jeux et discussions libres.

Dès janvier également et avec le soutien de l'ASIPE, le programme de prévention primaire du Canton de Vaud en matière de soutien à la parentalité qui se nomme « Les Rendez-vous de Parents » va s'implanter dans la Broye. Ce programme est destiné à aider les parents face aux obligations actuelles de la société. Ce sont Mesdames **Evelyne Wolf Bonny** et **Joanna Roux**, ~~animatrices professionnelles~~, qui ont accepté d'assurer l'accueil et la logistique de ces soirées qui se dérouleront sur les 3 villages suivants : Chevroux en janvier, Grandcour en février, Missy en mars et après retour à Chevroux en mai. Après ces séances, un point sera fait sur l'utilité de continuer ce programme à la rentrée 2023.

En ce qui concerne l'ASIPE, 2 sujets « chauds » méritent d'être cités. Le premier concerne la décision prise la semaine dernière par le conseil intercommunal de l'ASIPE qui a voté un crédit pour un projet d'étude de construction de ce nouveau collège en acceptant l'amendement demandé par la commission des finances, soutenu très fermement par la commune de Corcelles, qui vise à imposer un choix de construction sur appel de marchés publics et non pas d'entreprises générales

comme le demandait le CODIR, ceci dans le but de favoriser les entreprises locales. Pourtant, il semblerait que les 2 manières de faire permettraient d'établir des critères de choix favorisant le commerce local.

Le second sujet a trait à la détermination de la municipalité de Grandcour à vouloir contrer les avances du projet de construction du collège de Corcelles afin d'éviter de fermer leur école.

Pour terminer, ces dernières années nous ont appris que la vie peut être remplie d'imprévus. Pour pouvoir agir au plus vite, il est aujourd'hui important de recenser les besoins spécifiques de la population au quotidien et en particulier les installations électriques d'appareils liés à la santé, afin de pouvoir intervenir rapidement auprès des utilisateurs de ces appareils en cas de coupure d'électricité par exemple.

Le Syndic remercie Monsieur Jonathan Rey pour son travail et ses connaissances professionnelles qui ont été très utiles. Il souhaite à tous de belles fêtes et une excellente année 2023.

Tous les membres du Conseil sont invités au caveau où une collation sera servie et où ils pourront profiter de visiter le local des archives.

Madame Véronique Gut-Lacôte remet à la secrétaire, dont c'est la dernière séance, un magnifique bouquet de fleurs en remerciements de ses 9 années de secrétariat.

Sans autre objet à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 35.

La Présidente du Conseil :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Nicole Ongari